

**GRENOBLE** | En exécution d'une peine de quatre mois de prison ferme

## Condamné mardi, René Forney a été écroué hier

René Forney était convoqué, mardi après-midi, à la barre du tribunal correctionnel de Grenoble.

L'homme de 60 ans, qui affirme depuis des années que la justice l'a privé du droit de voir son fils, avait, l'été dernier, passé deux mois et demi au sommet de la cheminée de la Chaufferie d'Eybens pour dénoncer le système judiciaire français.

**Prévenu d'avoir écrit une lettre à la Garde des Sceaux dans laquelle il insultait le premier président de la cour d'appel de Grenoble**

Mardi, il devait répondre d'outrage à magistrat. Il lui était reproché d'avoir, en mars 2013, écrit un courrier

à la Garde des Sceaux. Dans cette lettre, qu'il avait publiée sur son site Internet, René Forney avait qualifié le premier président de la cour d'appel de Grenoble, Gérard Meignié, de « truand », de « mafieux » et d'« ordure », a rappelé, lors de l'audience, le président du tribunal correctionnel.

« Sa place est en taule, pas dans un tribunal », précisait ce courrier à l'adresse du ministre de la Justice à propos du premier président de la cour d'appel de Grenoble.

« Je confirme ! », aurait lancé le sexagénaire aux enquêteurs qui l'avaient entendu. Déjà condamné à trois reprises pour « dénonciation calomnieuse », « vio-

lences » et « outrage à magistrat », René Forney ne s'est pas présenté à la barre. « C'est une personnalité qui a l'habitude de proférer des insultes », a affirmé le représentant du ministère public, qui a aussi, ironiquement, rappelé que René Forney avait été invité à s'exprimer, début 2014, à la tribune du Débat national sur la justice du XXI<sup>e</sup> siècle organisé par Christiane Taubira.

**« Il sait ce qu'il fait, il persiste et il signe »**

Le représentant du ministère public a également affirmé que le prévenu ne s'était pas présenté devant le juge de l'application des peines, devant lequel il était convoqué dans le cadre de l'exé-

cution d'une peine prononcée à son encontre dans le cadre d'une précédente condamnation. Le magistrat a également précisé que René Forney faisait l'objet d'une autre procédure pour des faits similaires à Thonon. « Il sait ce qu'il fait, il persiste et il signe », a lancé le représentant du ministère public, qui a requis six mois d'emprisonnement à son encontre.

René Forney a été condamné, par défaut, à quatre mois de prison ferme.

Par ailleurs, selon nos informations, le militant israélien aurait été interpellé par les policiers grenoblois hier dans le cadre d'une exécution de peine. Il aurait été écroué.

B.B.

